

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO

N/réf. : MB/AP/MB
PJ : 1

Date :23 octobre 2013
Heure de début : ...9 h 30
Heure de fin :12 h 00
Lieu :Centre administratif
Jean Monnet

Objet : **COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)**

Présents : (Confère liste d'émargement)

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et constate que le quorum des 2/3 des membres est atteint.

Le diaporama de la réunion est disponible sur le site Internet du SAGE (rubrique : CLE/réunions de la CLE).

1 - Introduction

Monsieur Marc BERNIER rappelle les différentes étapes de la consultation sur le projet de SAGE qui se sont déroulées depuis la dernière réunion de la CLE, le 4 avril dernier.

Compte-tenu des réserves de la commission planification sur le projet de SAGE, celui-ci n'a pas été soumis au vote du comité de bassin le 3 octobre dernier.

Aussi, la CLE doit compléter le projet de SAGE afin de lever ces réserves et permettre au comité de bassin de délibérer sur un avis en décembre prochain.

Monsieur Marc BERNIER signale une rédaction ambiguë du compte-rendu de la commission planification et rappelle qu'aucun document du SAGE révisé ne fait état d'un objectif de taux de nitrates.

Madame Lucie SEDANO (Agence de l'eau Loire-Bretagne) précise que la commission planification est chargée de préparer les avis du comité de bassin. Le quorum se retrouve au niveau du comité de bassin qui délibère et vote sur les avis proposés.

Elle indique que Monsieur Serge LEPELTIER, Président du comité de bassin, a souhaité ajourner l'examen du projet de SAGE pour laisser le temps à la CLE de prendre connaissance des réserves émises et apporter les modifications au projet de SAGE.

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Madame Christine CADILLON (DDT de la Mayenne) rappelle que le comité de bassin est chargé de vérifier la compatibilité du SAGE avec le SDAGE.

Elle souligne que les services départementaux de l'État ont voté favorablement sur le projet de SAGE et soutiennent le travail mené par la CLE.

Monsieur Bernard BELLIER (Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) rappelle que les dispositions relatives au taux d'étagement ont déjà été modifiées afin d'assurer la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE Loire-Bretagne. Dans ce cadre, le bureau de la CLE n'avait pas souhaité définir d'objectifs quantifiés pour la valeur du taux d'étagement.

Monsieur Daniel HUGUET (DDT de l'Orne) souligne que les services de l'État de l'Orne ont également voté favorablement pour ce projet de SAGE. Il exprime sa surprise quant à l'ajournement du projet de SAGE par le comité de bassin compte-tenu de la qualité du travail mené.

Le département de l'Orne est, en grande partie, concerné par les têtes de bassin sur lesquelles de nombreuses réglementations sont déjà en place. Il estime difficile d'ajouter des réglementations supplémentaires.

2 - Analyse des avis reçus sur le projet de SAGE

a) Consultation des assemblées

Madame Astrid PICHODO présente la synthèse des observations formulées par les assemblées sur le projet de SAGE. L'ensemble des observations est disponible sur le site Internet du SAGE (rubrique : CLE / Réunions de la CLE).

Concernant la thématique plans d'eau, les représentants des syndicats des propriétaires et des exploitants d'étangs ont été reçus le 9 octobre dernier afin d'échanger sur les effets éventuels du projet de SAGE sur l'activité de pisciculture professionnelle. Dans ce cadre, il a été rappelé que le projet de SAGE vise à encadrer la création de nouveaux plans d'eau et ne concerne pas les plans d'eau déjà existants.

b) Consultation de l'Autorité environnementale

L'avis de l'Autorité environnementale a été publié le 19 septembre 2013. Les compléments attendus concernent essentiellement le rapport environnemental.

c) Consultation du comité de bassin

Les instances de bassin ont formulé 3 réserves et 4 recommandations sur le projet de SAGE. Les 3 réserves concernent la définition du taux d'étagement, les têtes de bassin et le volet pédagogique.

Monsieur Joseph GUILBAUD (Syndicat de bassin du Vicoin) précise que le projet de SAGE a été ajourné en raison de la réserve sur le taux d'étagement. Lors de la réunion du comité de bassin, il a rappelé, aux membres du comité de bassin, le travail important de concertation mené et les résultats déjà obtenus sur plusieurs affluents de la Mayenne. Ces précisions et les propositions de modifications du projet de SAGE n'ont cependant pas permis de lever la réserve.

C'est pourquoi, il est nécessaire de revoir le projet sur ce sujet sans toutefois remettre en cause l'équilibre trouvé par la CLE.

3 - Modifications du projet de SAGE

Compte-tenu des délais, le bureau n'a pas pu se réunir avant la réunion de la CLE. Afin d'avancer le travail de la CLE, des propositions de modifications ont été rédigées par les services du SAGE.

a) Plan d'aménagement et de gestion durable(PAGD)

Madame Véronique RIOU rappelle le contexte et présente les modalités de travail et les cartes de taux d'étagement. Elle remercie les structures de bassin pour la transmission des données qui a permis d'avancer rapidement.

Monsieur Marc BERNIER précise que la CLE doit valoriser, dans le projet de SAGE, ce qui a déjà été réalisé pour la restauration des cours d'eau sur le bassin.

Les interventions sur les ouvrages sont toujours en cours. Toutefois, on observe déjà une réduction du taux d'étagement sur les cours d'eau concerné par ces interventions.

Pour le calcul de la somme des hauteurs de chutes artificielles, certaines données utilisées correspondent à la hauteur des ouvrages et non la différence entre la ligne d'eau amont et aval. Cet écart explique le taux d'étagement supérieur à 100% obtenu sur la Jouanne aval.

Monsieur Roger MAROT (Syndicat du bassin de la Jouanne) souligne que les résultats observés depuis 2007 sont le fruit du travail de concertation menés par les présidents des syndicats qui ont contacté l'ensemble des riverains concernés.

Monsieur Bernard BELLIER s'interroge sur la cohérence des compléments apportés et notamment sur la possibilité de définir des objectifs alors que les interventions sur les ouvrages sont réalisées en concertation avec les propriétaires.

Il exprime son inquiétude quant au risque de voir imposer des interventions pour respecter les objectifs de réduction fixés.

Il est précisé qu'il s'agit d'objectifs collectifs qui s'appliquent à l'ensemble des cours d'eau et ne peuvent donc pas être opposables pour une décision individuelle. La notion d'objectifs permet de définir une valeur cible dont l'atteinte sera évaluée dans 6 ans.

Madame Christine CADILLON indique que les objectifs de réduction proposés sont cohérents avec l'ensemble des actions en cours.

Madame Lucie SEDANO rappelle que le comité de bassin demande de définir, en priorité, un objectif pour les masses d'eau identifiées dans le programme de mesures à enjeu « morphologie ». Toutefois, pour être pleinement compatible avec le SDAGE, la CLE doit également définir cet objectif pour les autres masses d'eau du bassin.

Monsieur Daniel HUGUET précise que le taux d'étagement est une spécificité du bassin Loire-Bretagne pour le SDAGE 2010-2015.

Monsieur Bernard BELLIER interroge sur le sens de la notion de compatibilité qui ne lui semble pas être la même chose qu'une déclinaison.

Après différentes propositions pour prendre pleinement en compte cette disposition du SDAGE, la CLE retient celle de la définition d'un objectif pour la valeur du taux d'étagement pour les autres masses d'eau dans un délai de 3 ans. La disposition 1B2 sera complétée dans ce sens.

Les autres propositions de complément ou de modification du projet de SAGE n'amènent pas d'observations particulières.

Pour la qualité des eaux, les instances de bassin souhaitent que la disposition 2B du SDAGE, qui précise le contenu des programmes d'actions de la Directive nitrates, soit rappelée dans le PAGD afin d'avoir une vision globale des réglementations relatives aux pollutions diffuses.

b) Rapport environnemental

En réponse à l'Autorité environnementale, il est proposé de compléter le rapport environnemental sur les points suivants :

- l'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE,
- l'analyse de la compatibilité des schémas départementaux des carrières avec le SAGE,
- l'analyse des effets du SAGE sur les 2 sites Natura 2000 à enjeux « eau »,
- le tableau des indicateurs de suivi du SAGE.

Les modifications proposées n'appellent pas de remarques particulières.

Madame Nicole DE BERSACQUES-MICHAUX (Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire) précise que le programme d'actions du site Natura 2000 des Basses vallées angevines est l'un des plus ambitieux du territoire. Les mesures agroenvironnementales (MAE) mises en place sur 4000 ha des 6000 ha visent notamment le « zéro » azote. Une fauche tardive est également mise en place sur ce territoire. Ces éléments seront précisés dans le rapport environnemental.

Monsieur Marc BERNIER soumet au vote de la CLE l'ensemble des compléments apportés au PAGD et au rapport environnemental.

Ayant eu une demande dans ce sens, il propose de réaliser le vote à bulletin secret.

Vote :

Nombre de votants : 52 dont 19 ayant donné mandat,

- ⇒ pour : 44
- ⇒ contre : 2
- ⇒ abstention ou blanc : 6.

La prochaine réunion du bureau de la CLE est fixée au mercredi 22 janvier 2014 à 9h30.

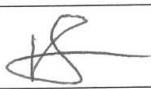
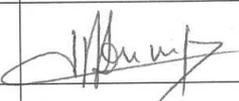
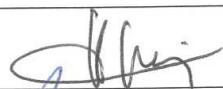
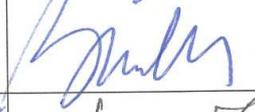
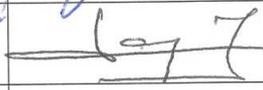
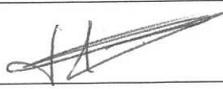
Le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements à la CLE est amené à évoluer suite aux élections municipales de mars 2014.

Le Président de la commission locale de l'eau,

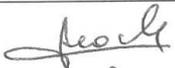
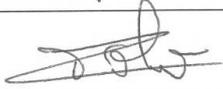


Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 23 octobre 2013

Représentant	Nom	Émargement	
Conseillers régionaux	Madame Sylvie ERRARD Conseillère régionale de Basse-Normandie		
Conseillers régionaux	Monsieur Serge BOUDET Conseiller régional de Bretagne		
Conseillers régionaux	Monsieur Michel PERRIER Conseiller régional des Pays-de-la-Loire Reçu mandat de M. BOUVET		P
Conseillers généraux 35	Monsieur Thierry TRAVERS Conseiller général d'Ille-et-Vilaine		
Conseillers généraux 49	Monsieur Jean-François BONSERGENT Conseiller général du Maine-et-Loire Reçu mandat de M. Daniel DURAND		P
Conseillers généraux 50	Monsieur Jacky BOUVET Conseiller général de la Manche Donne mandat à M. Michel PERRIER	excusé	M
Conseillers généraux 53	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Reçu mandat de M. Jean-Pierre LE SCORNET		P
Conseillers généraux 53	Madame Nicole BOUILLON Conseiller général de la Mayenne ENVOIE UN MANDAT PAR PRECAUTION - ARRIVERA VERS 10 H - 10 H 30		P
Conseillers généraux 61	Monsieur Robert LOQUET Conseiller général de l'Orne Reçu mandat de M. Henri-Paul TRESSEL		P
Maires 49	Monsieur Patrice BARBIN Maire de PRUILLÉ		
Maires 49	Monsieur Philippe JOLY Maire de MONTREUIL-JUIGNÉ		
Maires 50	Monsieur Henri-Paul TRESSEL Maire de SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSÉ Donne mandat à M. Robert LOQUET	Excusé	M
Maires 53	Monsieur Daniel LANDEMAINE Conseiller municipal de MAYENNE Donne mandat à M. Roger MAROT	Excusé	M
Maires 53	Monsieur Henri GUILMEAU Maire de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT	Excusé	
Maires 53	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER Reçu mandat de M. Frédéric BORDELET		P
Maires 53	Madame Annick RAGARU Maire de MONTFLOURS Donne mandat à M. Christophe BÉCHU	Excusée	M
Maires 53	Monsieur Jean-Claude LETESSIER Maire-adjoint de MONTSÛRS Reçu mandat de M. René ROISIL		P
Maires 53	Monsieur Didier RIOU Maire de la HAIE-TRAVERSAINNE Donne mandat à M. Daniel PIENOIR	Excusé	
Maires 53	Monsieur Gaël DE CHEFFONTAINES Maire-adjoint de FROMENTIÈRES Donne mandat à M. Laurent ROCHER	Excusé	M
Maires 53	Madame Françoise ERGAN Maire-adjointe de LAVAL Donne mandat à M. Joseph GUILBAUD	Excusée	M

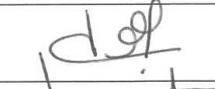
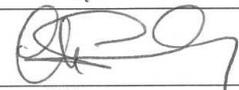
Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 23 octobre 2013

Représentant	Nom	Émargement	
Maires 53	Monsieur Laurent ROCHER Conseiller délégué de CHÂTEAU-GONTIER Reçu mandat de M. Gaël DE CHEFFONTAINES		P
Maires 53	Monsieur Daniel PIEDNOIR Maire de ORIGNÉ Reçu mandat de M. Didier RIOU		
Maires 53	Monsieur Frédéric BORDELET Maire de MOULAY Donne mandat à M. Jean-Claude FONT	Excusé	M
Maires 61	Monsieur Claude FEROUELLE Maire de MÉHOUDIN		
Maires 61	Madame Claudine MANGUIN Maire de MANTILLY		
Maires 61	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE Donne mandat à M. Jean-François BONSERGENT	Excusé	M
Maires 61	Monsieur Jean-Claude GOSNET Maire de SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ Donne mandat à M. Henri ROCHE	Excusé	M
Structures intercommunales 61	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine Donne mandat à M. Marc BERNIER	Excusé	M
Structures intercommunales 61	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du Segréen Donne mandat à M. Michel ALSON	Excusé	M
Structures intercommunales 53	Monsieur Henri ROCHE Président du Siaep des Coëvrons Reçu mandat de M. Jean-Claude GOSNET		P
Structures intercommunales 53	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne Reçu mandat de M. Daniel LANDEMAINE		P
Structures intercommunales 53	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée Reçu mandat de Mme Annick RAGARU		P
Structures intercommunales 53	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoïn Reçu mandat de Mme Françoise ERGAN		P
Structures intercommunales 53	Monsieur Michel ALSON SIAEP de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE Reçu mandat de M. Alain BAGOUET		P
Structures intercommunales 53	Monsieur René ROISIL Syndicat d'eau du nord-ouest mayennais Donnée mandat à M. Jean-Claude LETESSIER	Excusé	M
	TOTAL 1er collègue	13 P 13M 12	20 25

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 23 octobre 2013

Représentant	Nom	Émargement	
Agriculture 49	Madame Nicole DE BERSACQUES-MICHAUX Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire Arrivera vers 10 h 30	<i>de Bersacques - Michaux</i>	P
Agriculture 53	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne Reçu mandat de M. Dominique BAYER	<i>Barreau</i>	P
Agriculture 61	Monsieur Dominique BAYER Chambre d'agriculture de l'Orne Donne mandat à M. Jean BARREAU	Excusé	M
Industrie 53	Monsieur Henri COISNE CCI de la Mayenne Reçu mandat de M. François COLOMBAT	<i>Coisne</i>	P
Riverains 53	Monsieur Antoine QUERUAU-LAMERIE Syndicat des propriétaires agricoles		
Pêche 49	Monsieur Bernard BOUTELLER Président de la féd. Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	<i>Bouteller</i>	P
Pêche 53	Monsieur Jean POIRIER Président de la féd. départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique Reçu mandat de M. Jean-Paul DORON	<i>Poirier</i>	P
Pêche 61	Monsieur Jean-Paul DORON Président de la fédération de pêche de l'Orne Donne mandat à M. POIRIER	Excusé	M
Protection nature 49	Madame Régine BRUNY Association « La sauvegarde de l'Anjou » Reçu mandat de Mme Alice BURBAN	<i>Bruny</i>	P
Protection nature 53	Madame Alice BURBAN Mayenne nature environnement Donne mandat à Mme Régine BRUNY	Excusée	M
Tourisme – Loisirs 53	Monsieur Christian LAIGLE Président du comité départemental de canoë-kayak	<i>Laigle</i>	P
Protection nature 53	Monsieur Bernard BELLIER Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	<i>Bellier</i>	P
Protection nature 53	Monsieur Olivier PÉAN Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	<i>Péan</i>	P
Consommateur 61	Monsieur Jean-Michel GUINAUDEAU Association UFC Que Choisir de la Mayenne	<i>Guinaudeau</i>	P
Consommateurs 53	Monsieur Louis GESLIN UDAF de la Mayenne	<i>Geslin</i>	P
Producteur d'hydroélectricité	Monsieur François COLLOMBAT SHÉMA Groupe EDF Donné mandat à M. Henri COISNE	Excusé	M
Prélèvement de l'eau pour irrigation	Monsieur Jean-René PELLUAU Syndicat départemental des irrigants de la Mayenne	<i>Pellau</i>	P
Pêche professionnelle	Monsieur Yannick PERRAUD Association des pêcheurs professionnels	excusé	M à recevoir
TOTAL 2^{ème} collège		<i>14 P - 4 M</i> <i>OK</i>	16

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 23 octobre 2013

Représentant	Nom	Émargement	
État	Monsieur le préfet coordonnateur de bassin	excusé	
État 49	Monsieur le préfet du Maine-et-Loire Donne mandat à M. Marc ANDRÉ	Excusé	M
État 53	Monsieur le préfet de la Mayenne Représenté par Isabelle LEDUBY		P
État 61	Monsieur le préfet de l'Orne Donne mandat à M. Daniel HUGUET	 Excusé	M
État	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Monsieur Alix NIHOARN Donne mandat à l'Agence de l'eau LB	Excusé	M
État	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENEFFAIS Pascale BONIOLI Reçu mandat de M. Alix NIHOARN		P
État	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Guillaume MAILFERT		P
État 53	ARS des Pays-de-la-Loire Délégation territoriale de la Mayenne Monsieur Roger FAVERAIS		P
État 49	DDT du Maine-et-Loire Monsieur Marc ANDRÉ	Reçu mandat de M. le Préfet du Maine-et-Loire 	P
État 53	DDT de la Mayenne Madame Christine CADILLON		P
État 53	DDT de la Mayenne Monsieur Cyril DEMEUSY		P
État 61	DDT de l'Orne Monsieur Daniel BECK Reçu mandat de M. le Préfet de l'Orne		P
TOTAL 3^{ème} collège		8 P - 3 M OK OK	11

présents : 32

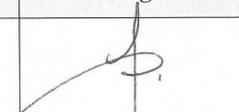
mandats : 19

total : 52

44 membres obligatoires

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du 23 octobre 2013

Liste des invités

Représentant	Nom	Émargement
SLAEP Crévins	BOUTECOUR PIERRE	
AGLB	SEDANO Lucie	